

we love technology



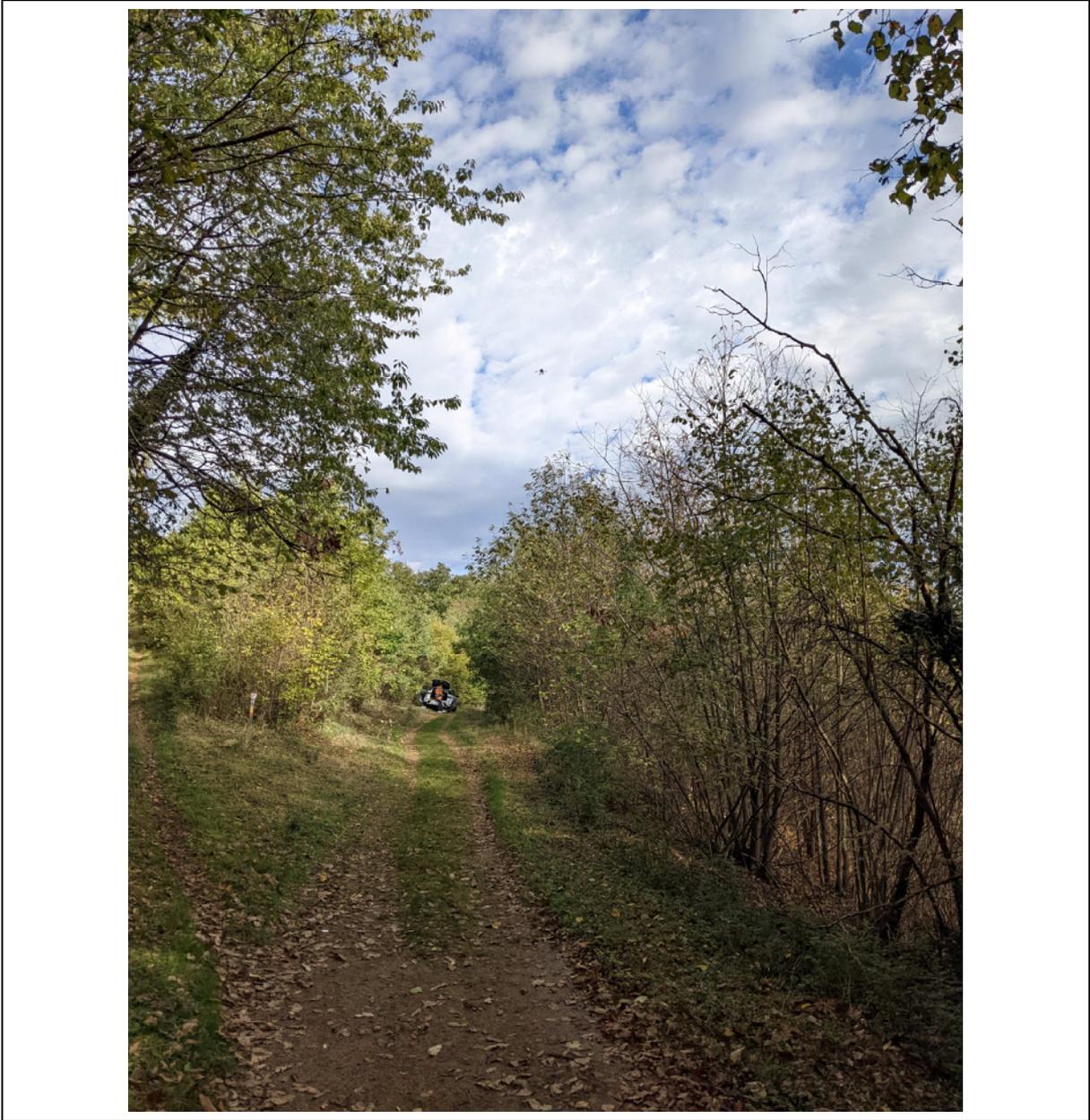
DOSSIER D'INFORMATION

concernant l'implantation d'une nouvelle installation pour le site T08941

*Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de couverture ciblée de l'accord New Deal.
La zone de couverture a été identifiée par un arrêté ministériel sur proposition des élus locaux.
Ce site est exploité par Bouygues Telecom pour le compte des quatre opérateurs (Orange, SFR, Free
et Bouygues Telecom).*

Lieu-dit « La Chassagne » parcelle B321 69620 Theizé

Date : 04/12/2023



SOMMAIRE

1. Courrier adressé au Maire
2. Fiche d'identité du site
3. Fonctionnement d'un réseau mobile
4. Motivations de notre projet
5. Phases de déploiement d'une nouvelle installation
6. Détails du projet :
 - 6.1 Extrait cadastral
 - 6.2 Plan de situation à l'échelle
 - 6.3 Plan de masse
 - 6.4 Vue en plan
 - 6.5 Vue en élévation
 - 6.6 Photomontage du lieu avant travaux
 - 6.7 Photomontage du lieu après travaux
 - 6.8 Caractéristiques d'ingénierie du projet
7. Calendrier indicatif des travaux
8. Informations complémentaires
9. Etat des connaissances scientifiques

1. COURRIER ADRESSÉ AU MAIRE



**Maire de Theize
7 rue Saint-Antoine
69620 Theizé**

Décines, le 05/12/2023

Objet : Dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile

Adresse du projet :Lieu-dit « La Chassagne » parcelle B321 69620 Theizé

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, nous vous prions de trouver ci-joint trois le dossier d'information relatif à l'implantation d'une nouvelle installation de radiotéléphonie mobile en trois exemplaires , qui assurera l'accès aux services de téléphone mobile des quatre opérateurs (Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom), à l'adresse suivante : Lieu-dit « La Chassagne » parcelle B321 69620 Theizé

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du programme New Deal, et plus précisément du dispositif de couverture ciblée. Son objectif est de fournir une bonne couverture 4G des quatre opérateurs dans les territoires priorités par les élus locaux et retenus dans l'arrêté ministériel du 18 juillet 2019.

Dans le cas présent, une nouvelle antenne se situant à l'adresse renseignée dans l'objet du courrier sera **déployée directement avec la technologie 4G, par Bouygues Telecom et pour le compte des quatre opérateurs.**

Nous souhaitons rappeler que nos licences délivrées par l'Etat intègrent les nouvelles obligations issues du New Deal, et en particulier celle portant sur la mise en service des nouvelles antennes dans les 24 mois après la publication de l'arrêté ministériel identifiant les zones à couvrir ou dans les 12 mois si la commune met à disposition de l'opérateur un terrain viabilisé.

Nous espérons que ce dossier d'information répondra bien aux attentes de précisions de vos administrés.

Nous demeurons aussi à la disposition de vos services et de tout riverain désirant des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Ophélie Risch
Responsable d'activités

Agence Centre Est
Parc des Pivoles
81-83 Rue Elisée Reclus
69150 Décines Charpieu
Tél : 04 72 81 45 50

Siret : 300 209 095 00052



Gobé, SAS au capital de 23 624 992 €
Siège social - 98, boulevard Gabriel-Péri, 92240 Malakoff
Tél : +33 155 952 540 - contact@gobe.fr

RCS Nanterre 300 209 095 - APE 7112B

2. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Commune : THEIZE

Nom du site : T08941

Adresse du site :

Lieu-dit « La Chassagne » parcelle B321 69620 Theizé

Coordonnées du site :

X : 776 738 Y : 2 107 928 Z : 475

Le projet concerne une :

Installation d'une nouvelle antenne-relais

Modification substantielle d'une antenne-relais existante

Et fait l'objet de :

Déclaration préalable : **oui** **non**

Permis de construire : **oui** **non**

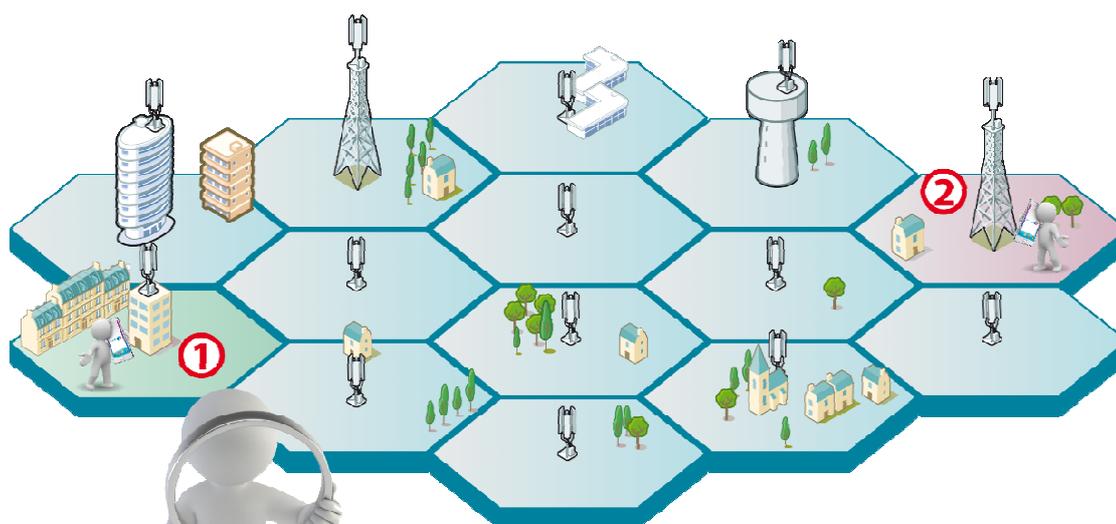
3. FONCTIONNEMENT D'UN RESEAU MOBILE

Un réseau de télécommunication mobile se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais.

Le volume de communications simultanées (voix et/ou data) des utilisateurs a des conséquences sur le niveau de qualité de service. D'où la nécessité d'adapter le réseau à la réalité des usages pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Concrètement, cela se traduit sur le terrain par :

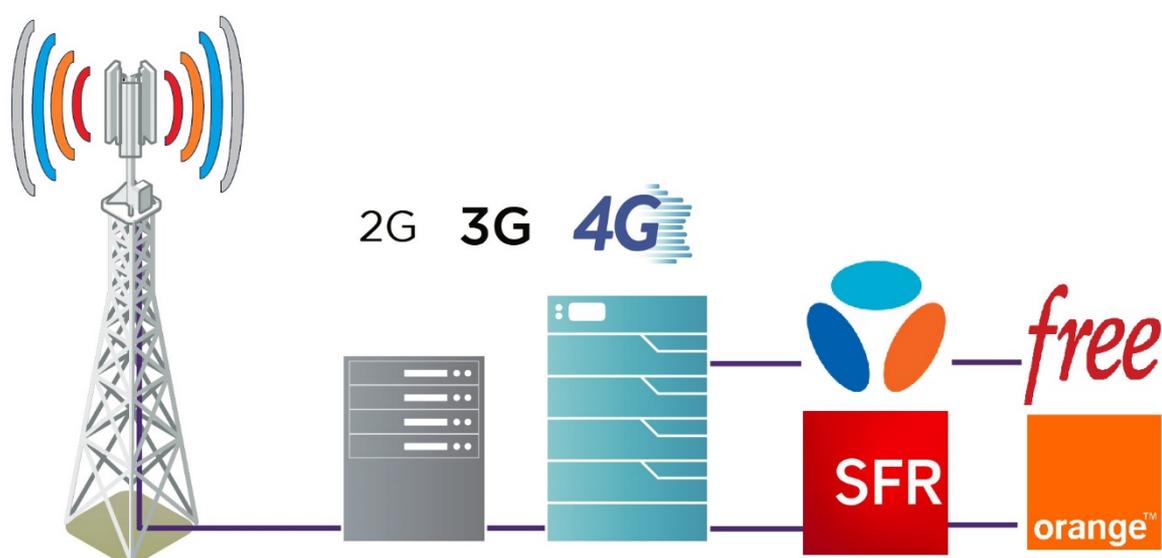
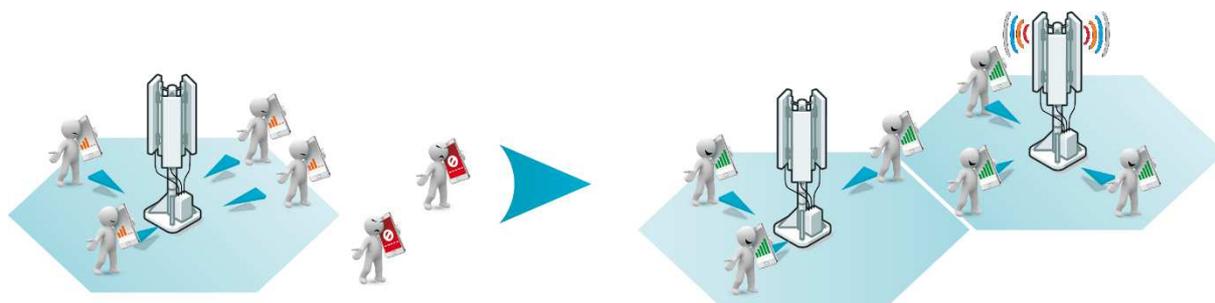
- La continuité des cellules pour éviter toute zone non couverte
- Le rajout de cellules pour fluidifier l'écoulement du trafic
- L'ajout de fréquences sur un site existant pour absorber le trafic



Plus en détail, une communication se déroule de la manière suivante :



4. MOTIVATIONS DE NOTRE PROJET



En janvier 2018, le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles ont signé un accord pour accélérer la couverture numérique dans tous les territoires.

Le dispositif de couverture ciblée permet aux élus locaux d'identifier les zones pas ou mal couvertes et de demander à bénéficier d'une couverture 4G de qualité des différents opérateurs.

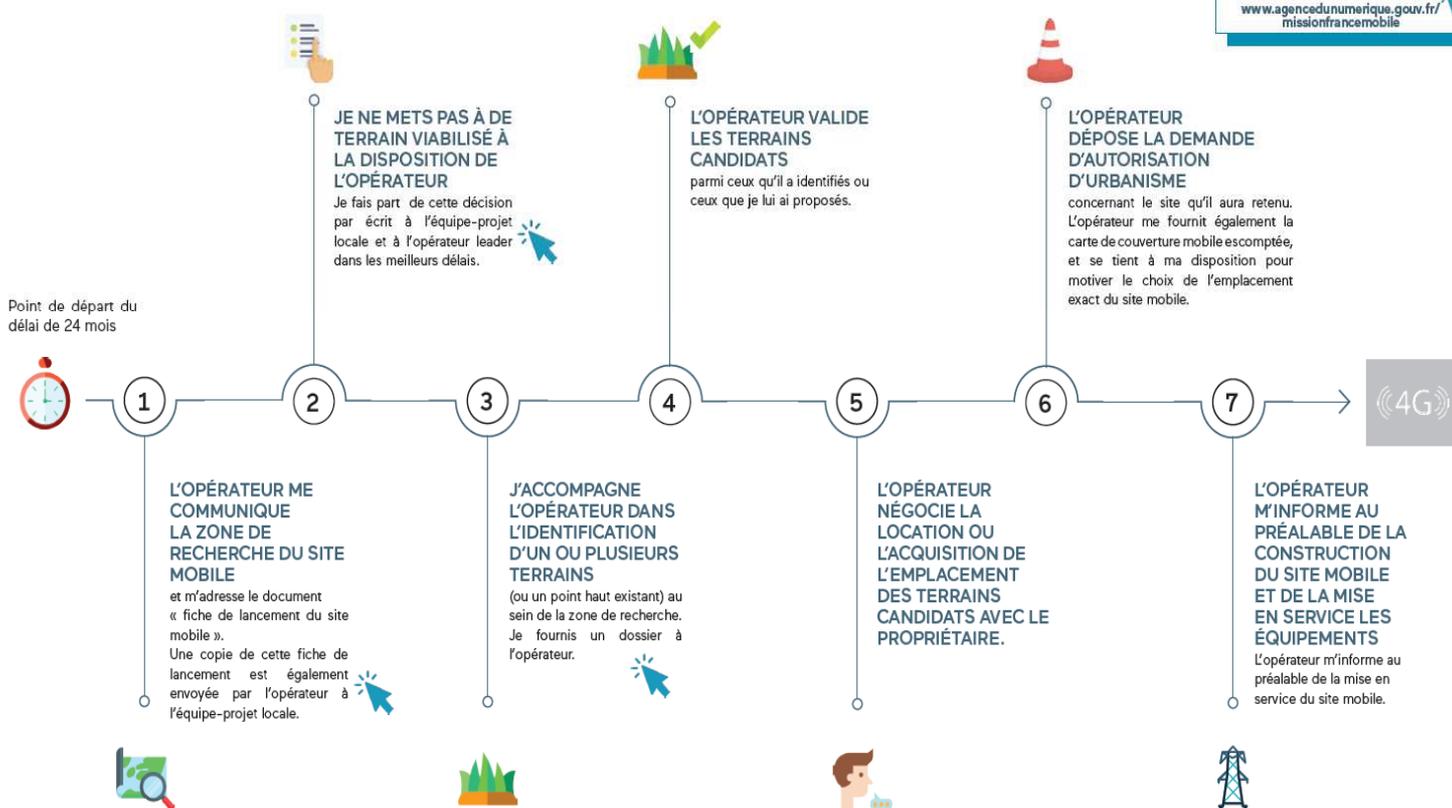
Chaque année, un arrêté ministériel recense les zones à couvrir dans un délai de 24 mois à compter de sa publication. Lorsque les demandes concernent plusieurs opérateurs, ceux-ci mutualisent leurs infrastructures et garantissent la même qualité de service pour chacun d'entre eux.

5. PHASES DE DEPLOIEMENT DU PROJET

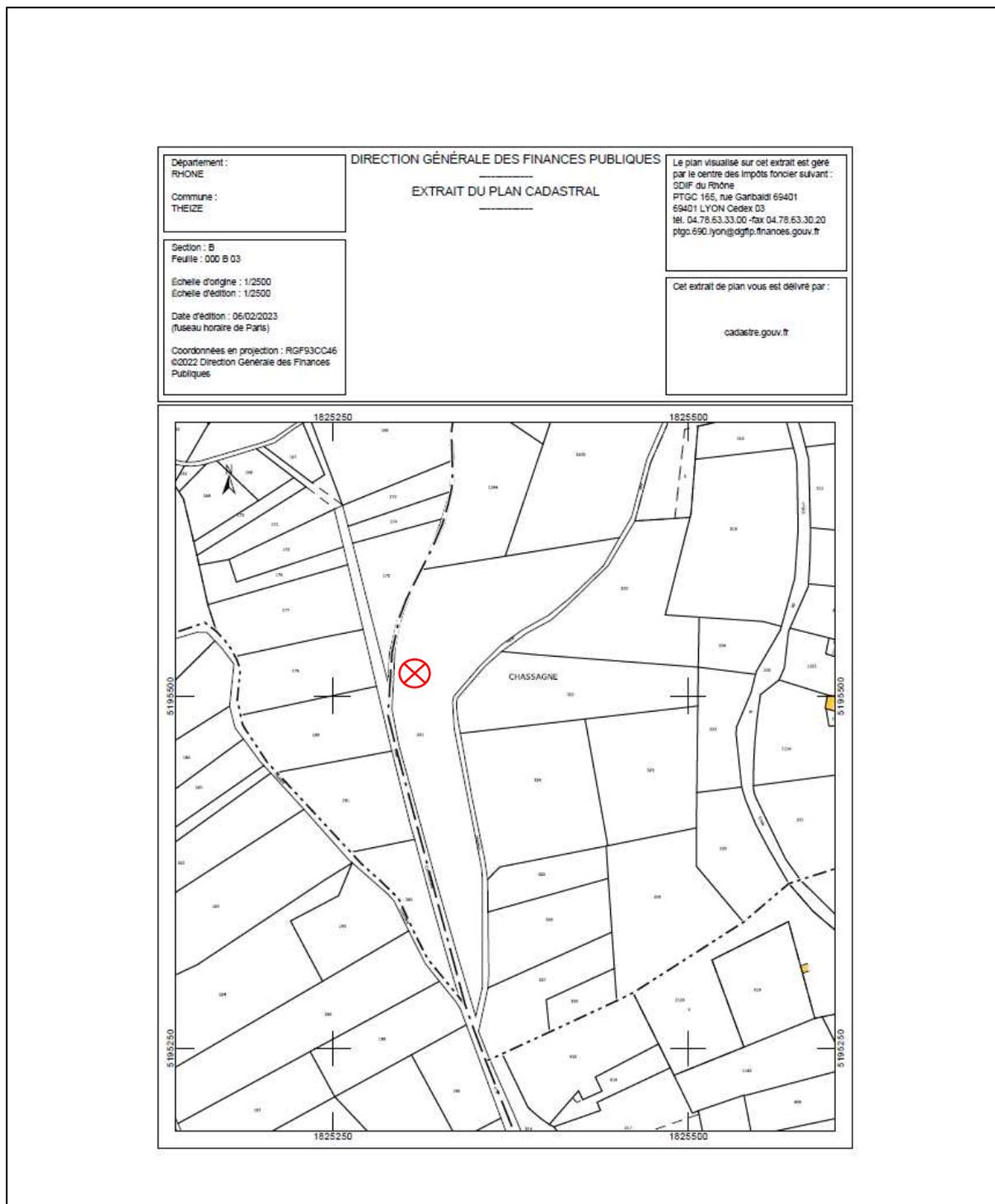
LA COMMUNE NE MET PAS DE TERRAIN VIABILISÉ À LA DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR

L'OPÉRATEUR LEADER DISPOSE D'UN DÉLAI DE 24 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

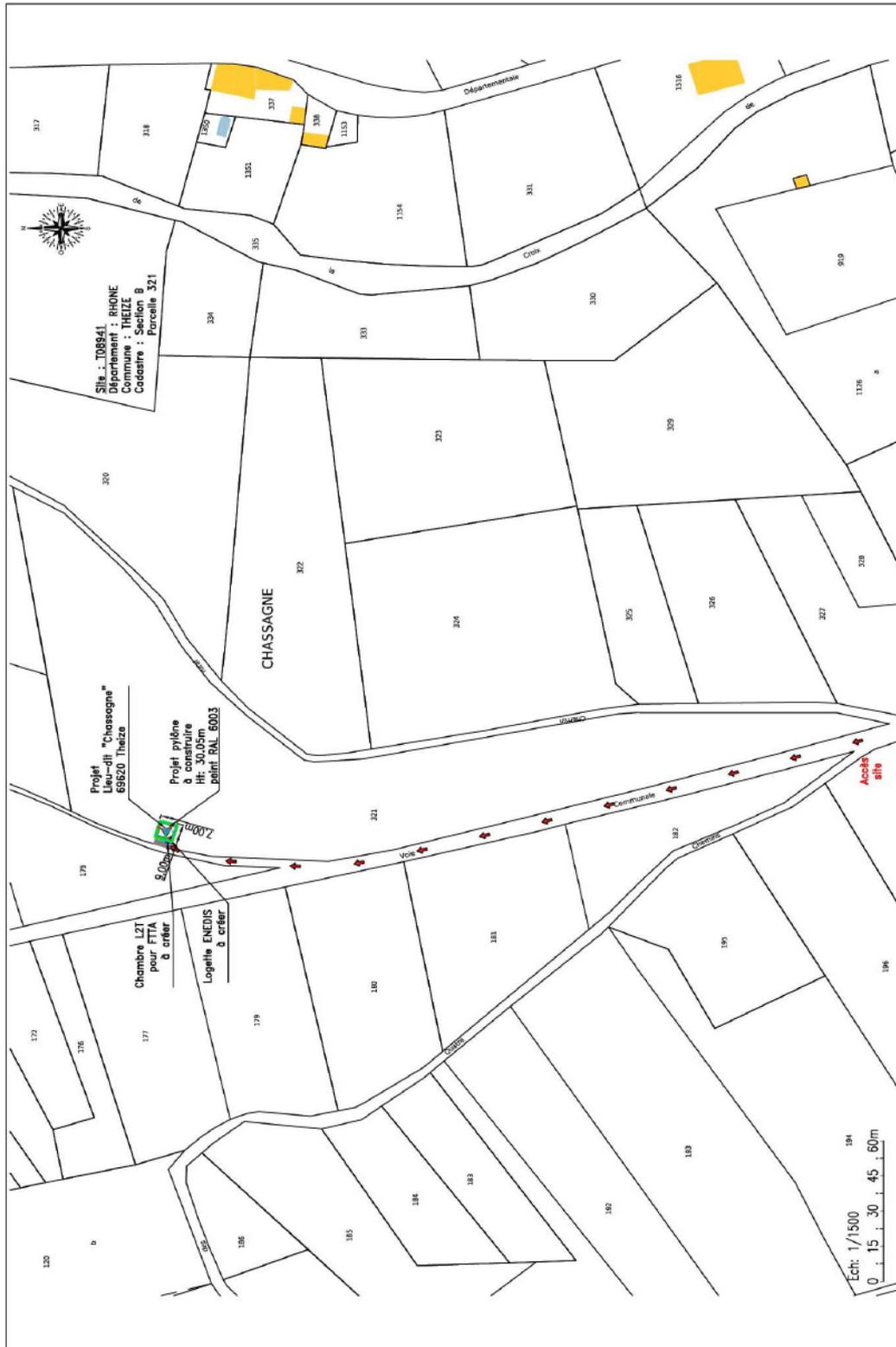
EN PRATIQUE
RETROUVEZ BIEN TÔT TOUS LES MODÈLES DES DOCUMENTS SUR :
www.agencedunumerique.gouv.fr/missionfrancemobile



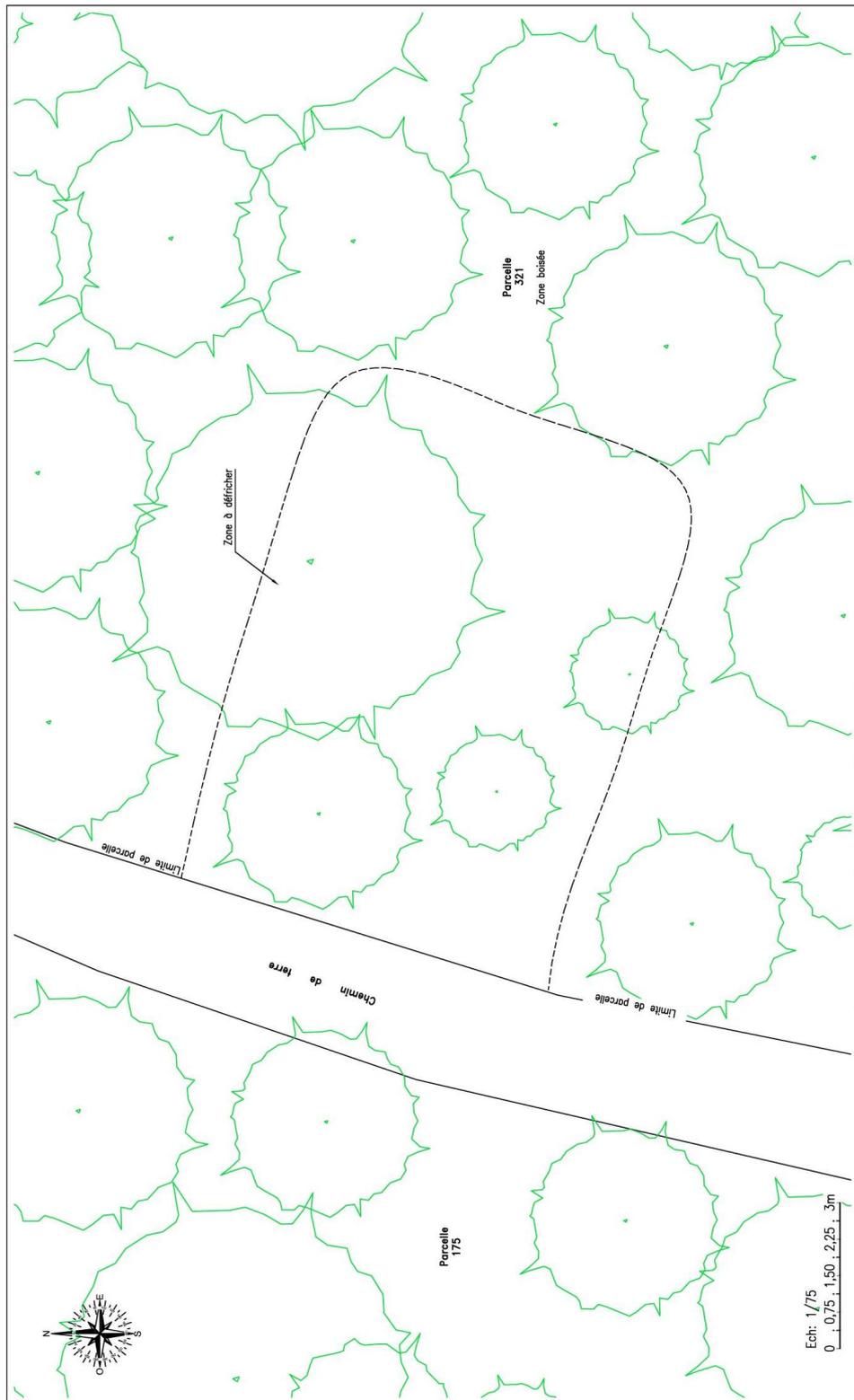
6.1. EXTRAIT CADASTRAL

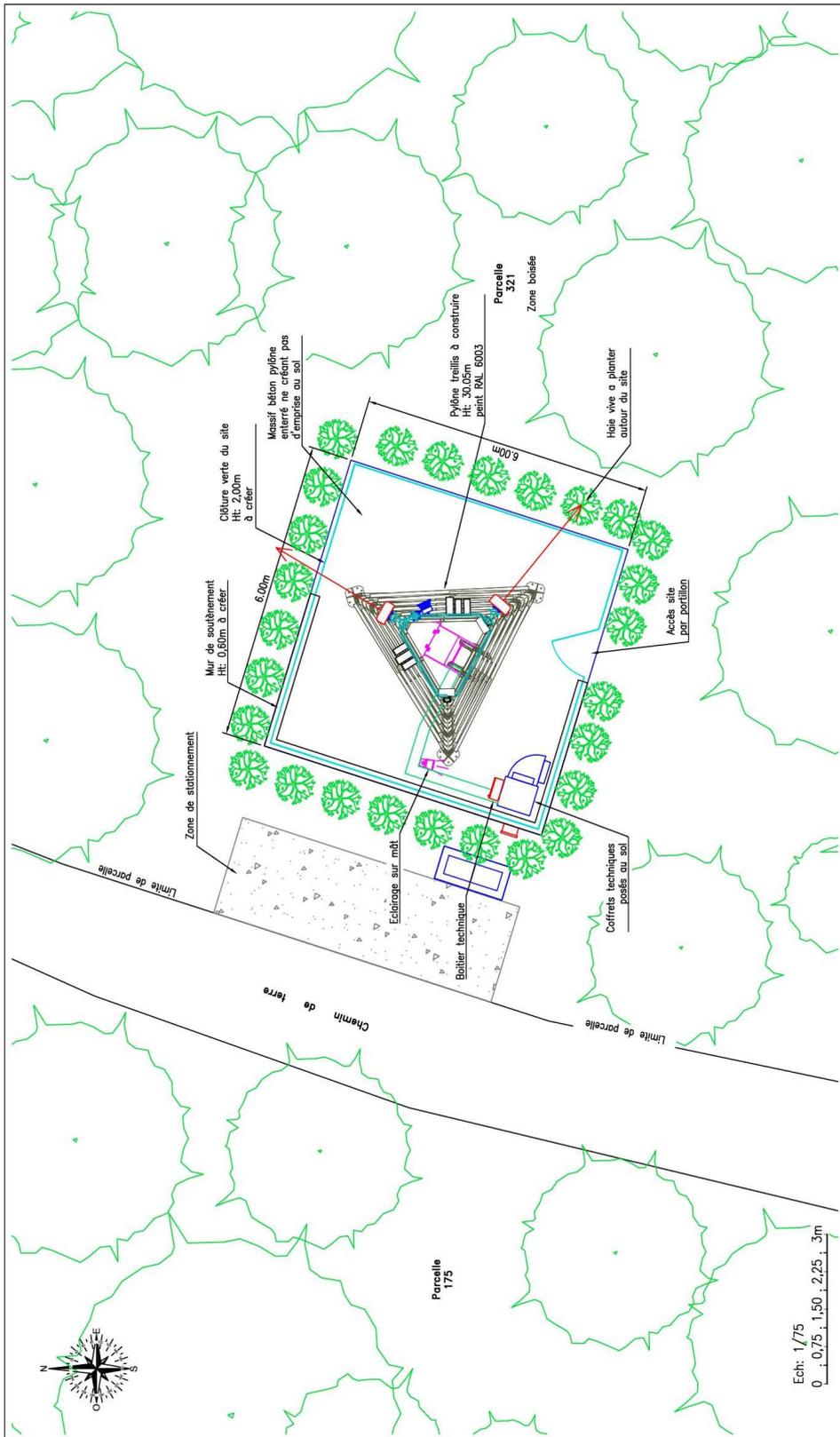


6.3. PLAN DE MASSE



6.4. VUES EN PLAN





6.5. VUE EN ELEVATION

